

Date de dépôt : **24/02/2025**

Date d'affichage en mairie : **24/02/2025**

Demandeur : **Madame CHATEAU Asline**

Pour : **Remplacement des tuiles du toit et isolation de la maison par les combles et des murs par l'extérieur.**

Adresse du terrain :

54 Chemin du rullay

69126 Brindas

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de BRINDAS

Le maire de BRINDAS,

Vu la déclaration préalable présentée le 24/02/2025 par Madame CHATEAU Asline demeurant 54 Chemin du Rullay 69126 Brindas ;

Vu les pièces complémentaires déposées en date du 19/03/2025 ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour le remplacement des tuiles du toit et isolation de la maison par les combles et des murs par l'extérieur. ;
- sur un terrain situé 54 Chemin du rullay 69126 Brindas ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 27/01/2014, modifié le 6/07/2015 et le 27/06/2016, puis le 24/01/2022 et opposable au 05/02/2022 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à BRINDAS,

Le 21/03/2025

L'adjoint à l'urbanisme,
Fabrice VERICEL



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.